

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 979

présenté par

M. Charles de Courson, M. Falorni, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,  
Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher,  
Mme Pinel et M. Simian

-----

### ARTICLE 18

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou psychique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion « d'intégrité psychique » est large et mal définie juridiquement. Au regard de ces éléments, caractériser l'infraction sera particulièrement complexe. Il faudra tout d'abord apporter la preuve du caractère malveillant de la diffusion en l'espèce, et ensuite qu'elle ait eu pour conséquence de porter atteinte à l'intégrité psychique. Il est donc proposé de supprimer le terme « psychique ».